

FORMATION GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

CACES® R490 OU AUTORISATION DE CONDUITE

OBJECTIFS

GÉNÉRAUX

Être capable d'effectuer des manœuvres professionnelles et d'utiliser en toute sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules conformément à la recommandation R490 en vue de l'obtention du CACES® R490 ou autorisation de conduite

- 2 | Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste
- 3 | Positionner le véhicule pour la manœuvre
- 4 | Effectuer les manœuvres, élingage de charge, prendre et déposer des charges
- 5 | Effectuer les opérations de maintenances
- 6 | Connaître les points de sécurité

OPÉRATIONNELS

- 1 | Vérifier l'adéquation à l'opération de manutention

APTITUDES

MÉDICALES REQUISES ET ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 18 ANS.

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne appelée à manipuler une grue auxiliaire de chargement

PRÉREQUIS

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans

MOYENS D'ÉVALUATION

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire

APRÈS EXAMEN

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues auxiliaires de chargement conforme à la R490

Une attestation de formation pour l'autorisation de conduite

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et conduite sur le type de grue auxiliaire concernée...

DÉLAIS D'ACCÈS

Dès contractualisation

MODALITÉS

EFFECTIF DU GROUPE

1 à 4/6 personnes maximum suivant option

DURÉE FORMATION
de 7 à 21 heures suivant niveau

LIEU
Intra ou Interentreprises

DATES
Consultez notre planning ICI

TARIF
À partir de 360,35€

SUITE DE PARCOURS

Complément formation accessoires, monitorat

DÉBOUCHÉS

Livreur, manutention...

THÉORIE

Rôle et responsabilités du conducteur de grue auxiliaire embarquée

Les caractéristiques : Portée, Charge, Flèche

Les manipulations de la grue

Les consignes d'utilisation et de sécurité

Les éléments constitutifs

La conduite rationnelle

Utilisation d'une télécommande (option)

PRATIQUE

Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.

Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.

Mise en service de la grue auxiliaire

Sélection et vérification des appareils de levage

Exercices de difficulté croissantes (prise et dépose de charge, avec et sans visibilité, rattrapage du balan de la charge...)

Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie

Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 02 07 07457 07 auprès au rrefet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI Le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com